

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.fr



*L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser*

07 Février 2023

N°23

SOMMAIRE

- *Réunion de la Commission,*
- *Pense-bête,*
- *Information licences,*
- *Résultats Semaine 5,*
- *Sportivité Semaine 5,*
- *Demande report de match,*
- *Sanctions,*
- *Sanction en retard,*
- *Litige,*
- *Forfait général,*
- *Rectificatifs calendrier,*
- *Calendrier Semaines 7 à 9,*



SAISON 2022 - 2023

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Mardi 7 Février 2023.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

PENSE BETE

① **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE

③ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 CHAMPIONNATS

④ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 PRESENTATION
 REGLEMENT INTERIEUR

 : Le site est actuellement en cours de transformation.

② **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

③ **TARIFS**

 **Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match** :

Indemnité d'arbitrage : **8.00 €**

Indemnité de déplacement : **38.00 €**

Soit un total de **46.00 €** à régler pour moitié **soit 23.00 € par équipe** (ou **46.00 € par équipe** pour les rencontres où y a deux arbitres).

④ **PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE**

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **¼ des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7

4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

⑤ COULEUR FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons à toutes fins utiles d'utiliser les feuilles de **COULEUR ROSE** pour la Coupe Haute-Garonne, les feuilles de **COULEUR VERTE** pour la Coupe de Printemps et les feuilles de **COULEUR BLANCHE** pour le Championnat.

⑥ REDACTION FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes n'apparaissent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑦ CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

⑧ CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir **terminé la vérification des licences** pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors prenez vos dispositions pour éviter tout litige.

⑨ QUALIFICATIONS JOUEURS

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

Alors, prévenez vos joueurs.

ATTENTION : Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera **refusée**

⑩ REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

❶❶ EQUIPEMENTS DES EQUIPES

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes "visiteurs".

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes,

🔊 LES BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

INFORMATION LICENCES

IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DE NOUVELLES LICENCES



A compter de la **DATE DE DISPONIBILITE DE VOS CARTONS LICENCES** à la commission (suivant parution Bulletin) vous disposerez d'un **DELAI DE UN MOIS ET DEMI (1.5) AU MAXIMUM (SOIT 6 SEMAINES)** pour effectuer à votre convenance, toutes les démarches nécessaires (Retrait des cartons licences - Retour des licences à valider & Retrait des licences validées par commission) Passé cette date, les joueurs concernés par des **LICENCES NON VALIDEES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS** (match perdu pour le club)



SUIVI ETAT DES LICENCES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETRAIT CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETOUR LICENCES A VALIDER (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCES VALIDEES PAR COMMISSION	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
FC BALEC	12/12 (1)	19/12 (1)	30/01 (1)	30/01 (1)	30/01
AS DRT	10/10 (1)	10/10 (1)	24/01 (1)	30/01 (1)	21/11
	31/10 (1)	07/11 (1)			12/12
	14/11 (1)	29/11 (1)	24/01 (1)	30/01 (1)	02/01
	14/11 (1)	29/11 (1)			02/01
	06/02 (2)				20/03
AS EVOTEC	28/11 (4)	28/11 (4)	03/01 (4)	03/01 (4)	16/01
ASFP LUSITANOS	06/10 (2)	06/10 (2)			21/11
	17/10 (1)	17/10 (1)			28/11
	07/11 (1)	28/11 (1)			19/12
	01/02 (3)	01/02 (3)			20/03
AGATE FC	21/11 (1)	28/11 (1)	23/01 (1)	23/01 (1)	09/01
	30/01(1)				13/03
INTERNAT FC	03/01 (1)	30/01 (1)			13/02
	06/02 (3)				20/03
IO TEAM	10/10 (1)	10/10 (1)	26/01 (1)	30/01 (1)	21/11
	10/10 (1)	10/10 (1)			21/11
	23/01 (2)				06/03
MECAPROTEC FC	23/01 (2)				06/03
NIMBA OT	10/10 (2)	07/11 (2)			21/11
	06/02 (3)				20/03
FC POTO	06/02 (1)				20/03
RCLSP	26/09 (1)	17/10 (1)	11/01 (1)	16/01 (1)	07/11
	23/01 (1)				06/03
SAINT ALBAN	26/09 (1)	03/10 (1)			07/11
	03/01 (1)	04/01 (1)	04/01 (1)	09/01 (1)	13/02
AJ SAINT EXUPERY	06/02 (2)	07/02 (2)	07/02 (2)	07/02 (2)	20/03
SOPRA STERIA FOOT	23/01 (2)	30/01 (2)			06/03
O. TOULOUSE	21/11 (2)	15/12 (2)	03/01 (2)	03/01 (2)	09/01
	03/01 (1)	03/01 (1)	03/01 (1)	03/01 (1)	13/02
TOULOUSE SA	26/09 (1)	10/10 (1)			07/11
	06/02 (3)				20/03

16/09 (21)	Cartons Licences disponibles / Retirés / Licences à ramener pour Validation / Licences validés par Commission et non retirés par club
16/09 (21)	Licences validées par Commission et récupérées par club
16/09 (21)	Avertissement => délai restant inférieur à 2 semaines avant disqualification Joueurs
31/10	Date limite pour Traitement complet du dossier
31/10	Date de disqualification du (des) joueur(s)

 **DISQUALIFICATIONS JOUEURS** (Licences **NON VALIDÉES** par la Commission dans le délai imparti)

CLUBS	NOM du (des) JOUEUR(S)	N° LICENCE	DATE DISQUALIFICATION
AS DRT	GRANENA Fabrice	695573	A compter du 12/12/2022
	SOUBIELLE Jérôme	55501519	A compter du 02/01/2023
ASFP LUSITANOS	DE ARAUJO CARNEIRO Martinho	656504	A compter du 21/11/2022
	RODRIGUES GOMES DE OLIVEIRA Vítor Gabriel	880980	
	AGUIAR VIEIRA Géovane	921419	A compter du 28/11/2022
IO TEAM	MESTRE Kévin	55542981	A compter du 21/11/2022
NIMBA O.T	KEITA WAZIR Deen	906392	A compter du 21/11/2022
	SOUMAH Mamoudou	810003	
SAINT ALBAN	DAUNIS Nicolas	656627	A compter du 07/11/2022
TOULOUSE SA	NDIR PAPA Ibrahima	55620482	A compter du 07/11/2022

si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission.

RESULTATS

SEMAINE 05 DU 30/01/2023 AU 03/02/2023

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : Cadrage

PASPORT	1	-	1	ASC CNES	
Tirs au but	5	-	3		
VIEILLES CANAILLES	3	-	0	SOPRA STERIA FOOT	
USEMA COLOMIERS	1	-	1	FC POTO	
Tirs au but	14	-	15		
AGATE FC	2	-	2	TOULOUSE SA	
Tirs au but	2	-	1		

Coupe de Printemps : Cadrage

ASCA		Remis		RCLSP	
ATHLETICO TOLOSA B	0	-	2	SHADOCKS DE SEILH	
ASEAT	4	-	1	IO TEAM	

RATTRAPAGE

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : 1^{er} Tour

MECAPROTEC FC	3	-	0	FC POTO (F7)	F
TOLOSA DUCKS	3	-	9	SB FC LAUNAGUET	
US AERO FOOT	4	-	0	FC BALEC	

Division : Excellence - Journée 7 aller (remis du 11/01/23)

AJ SAINT EXUPERY	1	-	1	FC CANTOU'LOUSAIN	
------------------	---	---	---	-------------------	--

Division : Promotion Excellence - Journée 11 retour (avancé du 16/02/23)

ALTRAN FOOT	1	-	0	FORZA VIOLA FC	
-------------	---	---	---	----------------	--

Division : Honneur - Journée 6 aller (remis semaine 49)

ASFP LUSITANOS	1	-	1	SAINT ALBAN	
----------------	---	---	---	-------------	--

Division : Honneur - Journée 8 aller (remis du 19/01/23)

AS MATRA	9	-	3	MISTRAL P.L.	
----------	---	---	---	--------------	--

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Rappel semaine 04 : Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 5

QUATRE sorties temporaires et **SEPT** avertissements pour **14** rencontres arbitrées.

DEMANDE REPORT DE MATCH

Vous avez pu vous rendre compte, si vous lisez le bulletin, que dans la partie « pense-bête », que nous avons modifié la date de demande de report de match. En effet, étant donné que le bulletin vous arrive plus tard depuis cette saison, nous avons jugé adéquat de retarder cette date. Vous devez donc dorénavant faire votre demande de report avant le lundi midi, suivant la date de première parution dans le bulletin.

SANCTIONS

Rencontre VIEILLES CANAILLES / SOPRA STERIA FOOT du 01/02/2023 - Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin - Cadrage :

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS UN ADVERSAIRE* " - AVERTISSEMENT -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 04/01/23 (**ART 32 - §B - f**),

MERLE Florian, licence n°858158, (VIEILLES CANAILLES)
- Un (1) match de suspension ferme à compter du 13/02/2023.

Rencontre AGATE FC / TOULOUSE SA du 03/02/2023 - Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin - Cadrage :

Pour " *ANTI-JEU* " - AVERTISSEMENT -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 29/09/22 (**ART 32 - §B - f**),

RASOLOFO Kenny, licence n°556774221, (TOULOUSE SA)
- Un (1) match de suspension ferme à compter du 13/02/2023.

SANCTION EN RETARD

Rencontre SB SPORT FC / INTERNAT FC du 12/12/2022 - Promotion - Journée 4 aller :

Suite à la réception et à la lecture des différents rapports, après entretien des différents protagonistes dûment convoqués, la sous commission, en application du règlement (**Art 32 - §I - a**), décide :

Pour " *ENERVEMENT* " - SORTIE TEMPORAIRE -, puis
Pour " *CONTESTATIONS DES DECISIONS DE L'ARBITRE* " - AVERTISSEMENT -,
Soit 2 (deux) sanctions au cours de la rencontre
Ce qui entraîne - EXCLUSION -, puis
Pour " *MENACES ENVERS L'ARBITRE* " - RAPPORT DE L'ARBITRE -

MINA Mehdi, licence n°55600189, (SB SPORT FC)
- Huit (8) matchs de suspension ferme + Quatre (4) matchs de suspension avec sursis, à compter du 19/12/2022.
Le joueur ayant déjà purgé 4 matchs fermes (l'automatique le 19/12/22 + 3 autres matchs les 18/01/23 - 23/01/23 & 01/02/23), reste Quatre (4) matchs de suspension ferme + Quatre (4) matchs de suspension avec sursis, à compter du 06/02/2023.

De plus, la commission confirme la décision prise en première instance:
- Match perdu par pénalité à SB SPORT FC, qui marque 0 (zéro) point, 0 (zéro) but pour et 3 (trois) contre. INTERNAT FC marque 4 (quatre) points, 3 (trois) buts pour, 0 (zéro) contre.

LITIGE

Rencontre TOLOSA DUCKS / SB FC LAUNAGUET du 01/02/2023 - Coupe de la Haute-Garonne - Henri Crespin - 1^{er} Tour :

Conformément à l'article **19-§-A** du règlement intérieur, la réclamation n'ayant pas été confirmée par lettre et n'ayant pas été appuyée d'un « droit » de réclamation du montant de 16 €, la réclamation est déclarée irrecevable.

FORFAIT GENERAL

L'équipe de **NEW TEAM** déclare **FORFAIT GENERAL** pour le restant de la saison. Pour cette Poule Promotion, nous allons essayer de voir s'il est possible de modifier le calendrier des matchs retour déjà envoyé. En attendant, vous en tenir strictement au calendrier noté sur le bulletin.

RECTIFICATIF CALENDRIER

SEMAINE 7 DU 13/02/2023 AU 17/02/2023

Division : Excellence - Journée 11 retour

ATHLETICO TOLOSA B AJ SAINT EXUPERY

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

SEMAINE 08 DU 20/02/2023 AU 24/02/2023

Division : Excellence - Journée 4 aller

PASPORT ASC CNES

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division : Honneur - Journée 7 aller

MISTRAL PL FC BALEC

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division : Promotion - Journée 11 retour

VIEILLES CANAILLES INTERNAT FC

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



Adresse terrains extérieurs utilisé par les clubs :

ALTRAN FOOT : Blagnac (Synthé) : Stade des Barradels - 2 rue des Cyclamens

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synt) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud

GRINTA US : Baziège (Hb) : Chemin de la Plaine d'Amont

INTERNAT FC : Fenouillet (Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage
ASFP LUSITANOS : Castelginest (Hb) : Complexe sportif centre - 4 rue du docteur Matéo
SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe
MECAPROTEC FC : Muret (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 avenue Henri Peyrusse
RCLSP : Roques sur Garonne (Hb) : Chemin du stade
SAINT ALBAN : St Alban (Hb) : Stade Faure - rue de Salgareda
SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - chemin de la Palanque

SEMAINE 07 DU 13/02/2023 AU 17/02/2023

ATTENTION : matchs remis remplacés par Coupe Occitane

Division : Excellence - Journée 11 retour

PASPORT	FC POTO	Struxiano Synthé	Me 15/02	19h45
ATHLETICO TOLOSA B	AJ SAINT EXUPERY	Sordelo Hb	Me 15/02	19h45
MECAPROTEC FC	ASC CNES	Remis		
FC CANTOU'LOUSAIN	USEMA COLOMIERS	Remis		

Exempt : ASEAT

Division : Promotion Excellence - Journée 11 retour

ATHLETICO TOLOSA A	O. TOULOUSE	Argoulets St	Je 16/02	19h45
ALTRAN FOOT	FORZA VIOLA FC	(joué S05)		
SHADOCKS DE SEILH	AGATE FC	Seilh Synthé	Ve 17/02	20h45
DYNAMO FC	US AERO FOOT	Barran Hb	Ve 17/02	19h45

Exempt : TOULOUSE SA

Division : Honneur - Journée 11 retour

MISTRAL PL	SAINT ALBAN	St Alban Faure Hb	Lu 13/02	20h30
ASFP LUSITANOS	GRINTA US	Castelginest Hb	Lu 13/02	20h30
AS MATRA	NIMBA OT	Lardenne Synthé	Me 15/02	19h45
FC BALEC	TOLOSA DUCKS	Remis		

Exempt : IO TEAM

Division : Promotion - Journée 11 retour

ASCA	SOPRA STERIA FOOT	Beaupuy Hb	Me 15/02	20h15
AS DRT	RCLSP	Remis		
AS EVOTEC	SB FC LAUNAGUET	Remis		
VIEILLES CANAILLES	INTERNAT FC	Remis		

Coupe Occitane: 1/4 de Finale

ALTRAN FOOT	ASEAT	Blagn. Baradels Sy.	Je 16/02	21h00
USEMA COLOMIERS	TOLOSA DUCKS	Capitany Synthé	Me 15/02	20h00
MECAPROTEC FC	INTERNAT FC	Muret Auriol Synthé	Lu 13/02	20h00
SB FC LAUNAGUET	RCLSP	Launaguet Hb	Lu 13/02	20h15

RATTRAPAGE

Division : Promotion Excellence - Journée 8 aller (à rejouer du 19/01)

FORZA VIOLA FC	TOULOUSE SA	Stadium n°4 Synthé	Je 16/02	20h15
----------------	-------------	--------------------	----------	-------

SEMAINE 08 DU 20/02/2023 AU 24/02/2023

RATTRAPAGE

Coupe de Printemps - Cadrage (remis du 01/02)

ASCA RCLSP Beaupuy Hb Me 22/02 20h15

Division : Excellence - Journée 4 aller (remis du 17/11)

PASPORT ASC CNES Struxiano Synthé Me 22/02 19h45

Division : Excellence - Journée 7 aller (remis du 13/01)

FC POTO ASEAT Lardenne Synthé Ve 24/02 20h00

Division : Excellence - Journée 7 aller (remis du 20/01)

ATHLETICO TOLOSA B FC CANTOU'LOUSAIN Lardenne Synthé Me 22/02 19h45

Division : Promotion Excellence - Journée 5 aller (remis du 02/12)

SHADOCKS SEILH TOULOUSE SA Seilh Synthé Ve 24/02 20h45

Division : Promotion Excellence - Journée 8 aller (remis du 20/01)

AGATE FC DYNAMO FC Barran Hb Ve 24/02 19h45

Division : Honneur - Journée 5 aller (remis du 28/11)

NIMBA OT TOLOSA DUCKS Sordelo St Je 23/02 19h45

Division : Honneur - Journée 7 aller (remis du 09/01)

MISTRAL PL FC BALEC Sordelo Hb Me 22/02 19h45

SAINT ALBAN IO TEAM St Alban Faure Hb Lu 20/02 20h30

Division : Honneur - Journée 9 aller (remis du 23/01)

ASFP LUSITANOS AS MATRA Castelginest Hb Lu 20/02 20h30

Division : Promotion - Journée 11 retour (remis de S07/23)

AS EVOTEC SB FC LAUNAGUET Launaguet Hb Lu 20/02 20h15

VIEILLES CANAILLES INTERNAT FC M. Cerdan St Lu 20/02 19h45

SEMAINE 09 DU 27/02/2023 AU 03/03/2023

(VACANCES SCOLAIRES => PAS D'AUTRES RENCONTRES PREVUES DURANT CETTE SEMAINE)

Match de Présélection :

SELECTION FSGT 31 EQUIPE à DEFINIR Lardenne Synthé Me 01/03 19h45